

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MAI 2017

Etaient présents : **Jean-Yves SIGAUD, Alette de WYNDT, Vicente GASPAR DOS SANTOS, Olivier ROSSIT, Jean François PIZZABALLA, Sandrine DEBELS, Marie Josèphe AYASSE, Jean Baptiste PEI-TRONCHI, Philippe GIRAUD-MOINE, Nicole PEIX**
Pouvoir : **Dominique BAYLE-ROSTAN donne pouvoir à Jean-Yves SIGAUD**
Secrétaire de séance : **Olivier ROSSIT**

Madame le Maire de Bellaffaire et son adjointe ont présenté leur projet de portage de repas à domicile et de transport de personnes suite à l'achat d'un véhicule 9 places accessible aux personnes handicapées. La commune propose ce service aux communes de Gigors, Breziers, Bayons et Turriers. Deux conventions sont proposées pour accepter les modalités de mis en place et la participation des communes. Ce projet sera revu au prochain conseil municipal.

Approbation à l'unanimité du compte rendu des derniers conseils municipaux du 24/03/2017.

Délibération n° 1 / OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil départemental 04 pour restauration des archives communales

Monsieur le Maire rappelle tout le travail qui a été commencé sur le tri des archives et la démarche qui a été entreprise, sur les conseils des archives départementales, de faire restaurer quelques documents que la commune a en sa possession, notamment le cadastre napoléonien et des registres paroissiaux.

La restauration du cadastre et de 2 registres paroissiaux, est estimée pour un montant de 3 765 HT.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité des présents et des pouvoirs acceptent cette proposition et demandent l'aide à hauteur de 30 % du montant HT des travaux auprès du Conseil Départemental 04.

Délibération n° 2 : OBJET : Demande de subvention à la Région dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT 1250) – Travaux de rénovation du bâtiment communal du quartier de Pre-Domenge.

Monsieur le Maire rappelle le projet de rénovation du bâtiment communal du quartier de Pré-Domenge dans sa seconde phase, concernant des travaux d'agrandissement et des travaux de rénovation énergétique.

La nature de cette deuxième tranche de travaux est de refaire la toiture, isoler le bâtiment de l'extérieur, changer les menuiseries et créer une pièce supplémentaire. Le montant des travaux est estimé à 79 000 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité des présents et des pouvoirs acceptent la proposition des travaux de rénovation du bâtiment communal du quartier de Pré-Domenge et demandent l'aide du FRAT 1250 à hauteur de 30 % auprès de la Région PACA pour financer ces travaux.

Délibération n° 3 : OBJET : Emprunt auprès de La Poste – Travaux de rénovation de la salle des Sports et des Loisirs

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 70 000,00 EUR.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance des différentes offres de financement et des conditions générales décide de retenir l'offre de La Banque Postale à un taux de 1,67 % pour une durée de 15 ans.

Délibération n° 4 : Avenants aux travaux de la Salle des Sports et des Loisirs

Monsieur le Maire fait part de l'avancement des travaux de la salle des sports et des loisirs et du point financier du marché de travaux.

A ce jour, en tenant compte des modifications qui sont survenu au fur et à mesure de l'avancement du

chantier, il convient de signer deux avenants au marché de travaux.

1/ Lot 4- Cloisons/doublage/faux-plafond. L'entreprise AC - Tec

Des travaux en moins et des travaux supplémentaires sont intervenus, l'avenant est à prendre pour une moins-value de 1 158,30 € HT soit - 9,494% du montant initial de 12 200,10 € HT.

Le nouveau montant du marché est de 11 041,80 € HT.

2/ Lot 5 – Carrelages et faïence. L'entreprise MALCOR Carrelage

Des travaux supplémentaires sur la dalle du RDC ont été nécessaires, l'avenant est à prendre pour une plus-value de 1 152,00 € HT soit + 8,542 % du montant initial de 13 486,25 € HT.

Le nouveau montant du marché est de 14 638,25 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité des présents et des pouvoirs acceptent les avenants proposés ci-dessus et autorisent le Maire à signer les avenants au marché de travaux de la salle des sports et des loisirs.

Délibération n° 5 : OBJET : Modifications des indemnités des élus

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de reprendre les délibérations n° 2014-04-11-007 et n° 2014-04-11-008 qui déterminaient le calcul des indemnités du maire et des adjoints.

En effet, par décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 pour application au 1^{er} janvier 2017, l'indice brut terminal de la fonction publique est passé de 1015 à 1022, la Préfecture nous demande donc de remettre à jour nos délibérations.

D'autre part, Monsieur le Maire, du fait de son élection comme membre du bureau de la nouvelle communauté de communes et étant indemnisé d'autre part par celle-ci, souhaite baisser son indemnité de la commune. Il convient donc de reprendre les calculs de la façon suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants, pour une population de moins de 500 habitants,

- L'indemnité du Maire sera : taux maximal de l'indice 1022 de 12 %.
- L'indemnité des adjoints : pour le 1^{er}, le 2^{ème} et la 3^{ème} adjoint sera : ½ de l'indemnité maximale de l'indice 1022 soit 3.3%

Ce nouveau calcul des indemnités prendra effet au 1^{er} juin 2017.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité des présents et des pouvoirs acceptent la proposition ci-dessus.

Délibération n° 6 : OBJET : Modification du poste lié à l'Agence Postale Communale

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2010-022 du 21 juillet 2010 qui modifiait le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, emploi contractuel non permanent pour 15h par semaine.

Cet agent est maintenant dans la collectivité depuis le 1^{er} novembre 2010 et en application de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, il convient de passer cet agent en contrat de travail indéterminé.

Ce poste est soumis au fonctionnement de L'Agence Postale Communale et il est d'une durée de 17h30 par semaine.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité des présents et des pouvoirs acceptent cette proposition et modifient le tableau des emplois en sorte que la durée et la nature du contrat y soient portées à partir du 1^{er} juin 2017.

Délibération n° 7 : OBJET : Renouvellement convention mis à disposition de personnel avec la commune de La Motte du Caire

Monsieur le Maire rappelle la convention de mise à disposition d'un agent de la commune de La Motte du Caire pour le travail de tri et de classement des archives, cette mission n'est pas terminée, Monsieur le Maire propose de prolonger de nouveau cet accord pour 1 an avec la mairie de La Motte du Caire

Cet agent effectuera ses heures à Turriers en présence de la secrétaire de mairie à compter du 15 mai 2017 jusqu'au 14 mai 2018 pour une moyenne de 8h/semaine réalisées en fonction des besoins, des disponibilités de chacune et des périodes de l'année.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité des présents et des pouvoirs acceptent cette proposition.

Délibération n°8 : OBJET : Modification des statuts du SDE 04 – Siège social

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le comité syndical du SDE04 a adopté un projet de modification statutaire lors de sa séance du 31 mars 2017.

Cette modification prévoit le changement du siège social du SDE 04 de « l'immeuble « La Source – Bâtiment 39 Avenue du 8 mai 1945 à 04000 DIGNE LES BAINS – **dans les nouveaux locaux dont le SDE 04 est propriétaire au 5 Rue Bad Mergentheim à 04000 DIGNE LES BAINS.**

Il convient donc de procéder à une modification l'article 1^{er} des statuts. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité des présents et des pouvoirs approuvent la modification statutaire du SDE04 telle que présentée.

Délibération n°8 : OBJET : Programme Vivre et Culture 2017

Monsieur le Maire rappelle l'engagement des communes qui accueillent un spectacle du Festival Vivre et Culture, de prendre en charge l'éventuel déficit de la soirée.

Le choix des spectacles et de leur date se fait collégialement avec chaque commune. En ce qui concerne la commune, le spectacle a lieu au mois d'août de chaque année. Cette année, la soirée sera musicale avec un groupe de jazz.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité des présents et des pouvoirs acceptent la proposition et s'engagent à prendre en charge l'éventuel déficit de la soirée qui se déroule à Turriers.

2 décisions modificatives budgétaires sont prises sur le budget de l'Eau et de l'Assainissement.

Informations diverses

La fête des voisins a lieu le 19 mai sur la place du village. Repas tiré du sac et musique avec les groupe de Turriers.

Le Marché d'été reprend le vendredi 7 juillet.

Les travaux de l'avenue de la marine sont presque terminés, reste les travaux de France Télécom, le SDE enlèvera les poteaux et la voirie sera refaite.

La séance est levée à 22h10.